



Problème avec la rupture conventionnelle

Par **JEJE41**, le **11/03/2009** à **17:37**

Bonjour je voulais partir de l'entreprise où je travail, on a fait une rupture conventionnelle ma patronne s'est trompé par rapport aux dates de rétractation (15 jours et elle l'a envoyée tout de suite) et ma dit que je devais démissionner car elle a déjà trouvé quelqu'un pour me remplacer.rnJ'ai appelé l'inspection du travail qui m'a dit d'aller à la direction départementale du travail pour faire en accélérer une deuxième demande . Ma patronne m'a dit qu'elle avait appelé et qu'on lui avait dit qu'il fallait tout reprendre depuis le début Que puis-je faire?

Par **milou**, le **12/03/2009** à **11:50**

Bonjour,rnVous êtes vous renseignée de votre côté à l'inspection du travail? rnDémission et rupture conventionnelle, pour vous, ça n'a rien à voir!!!! rnDémission = pas d'indemnités de départ, pas d'allocations chômage derrière!rnDe toute façon, votre employeur ne peut pas vous forcer à démissionner...